



A venir

ADMR

La prochaine permanence de l'ADMR aura lieu à la Mairie de 14 h à 16 h le 23 juin, Pour toute question, vous pouvez contacter l'association ADMR au 06.11.61.09.38.

Relais Assistants Maternels

Isabelle ACHARD, éducatrice jeunes enfants, accueille les familles et les assistants maternels à la Mairie le 21 juin de 9 h à 12 h

Assistante sociale

L'assistante sociale de la Maison des Solidarités de Veynes sera présente à la Mairie le 22 juin de 9 h à 12 h. Sur rendez-vous : 04.92.58.00.86

P.M.I.

Présence d'une infirmière puéricultrice et d'un docteur à la Mairie le 13 juin de 14h à 16h30. Consultation sur rendez-vous au 04.92.58.00.86.

Transports personnes âgées à Veynes :

Le prochain transport aura lieu le jeudi 23 juin 2016. Pensez à vous inscrire au 04 92 58 89 38



**URBANISME
TRAVAUX**

Travaux sur le réseau d'eau potable à Saint-Disdier

En raison de travaux sur le réseau d'eau potable, la rue desservant le lieu-dit « La Ribière » à Saint Disdier sera barrée à compter du jeudi 9 juin et ce pour une durée de 3 semaines.

Déviaton

La déviation mise en place se fera par la voie en face de La Neyrette (à côté des anciens ateliers de Charles Sarrazin). La route principale sera néanmoins ouverte les vendredis.

Marchés de travaux et de services

Les consultations pour le marché de travaux « construction du centre de bien-être du Dévoluy » et pour le marché de services pour une mission d'assistance à la commercialisation du lotissement « Les Lapiaz » à Superdévoluy sont en ligne sur la plateforme www.marches-publics.info et sur site Département rubrique marchés publics.

Attribution des marchés travaux de rénovation de l'École d'Agnières 2^{ème} tranche

Lors de la séance du 3 mai 2016, le Conseil Municipal a attribué les marchés pour un total de :

- Tranche ferme : 180 866,61 €
- Tranches conditionnelles : 18 277,18 €.

Les travaux commencent le 6 juin et s'échelonnent jusqu'à la fin des vacances d'été.

Concours de dessin pour les 6-12 ans

Dans le cadre de la célébration de son 70ème anniversaire, l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) organise un concours de dessin à l'attention de tous les enfants 6-12 ans du département. Le dessin, sélectionné par un jury composé d'administrateurs de l'UDAF et d'un graphiste, illustrera l'affiche et le flyer de communication qui annoncera la journée festive que nous organisons à l'attention des familles, le samedi 24 septembre au CMCL. Cette affiche sera diffusée en plusieurs centaines d'exemplaires dans tout le département.

Le thème du concours de dessin est :

"Dessine-moi un moment joyeux en famille !".

Les enfants ont jusqu'au **5 juillet 2016** pour envoyer leur(s) dessin(s) à l'UDAF, en n'oubliant pas de noter leur nom et coordonnées au dos.



Les dessins pourront être réalisés sur tous types de matériaux (papier, carton..) avec des feutres, des crayons de couleur, des pastels, de la peinture ou du collage. Le papier devra avoir les dimensions suivantes : A4 (21x29,7cm). Au dos du dessin figureront lisiblement : Nom et prénom de l'enfant – Adresse et date de naissance

Les enfants auront jusqu'au 5 juillet 2016 (à minuit, le cachet de la Poste faisant foi) pour envoyer leurs dessins à : l'UDAF des Hautes-Alpes, Pôle Institution, 116 bd Pompidou, 05010 GAP CEDEX

En dépôt : Les dessins déposés dans la boîte aux lettres de l'UDAF des Hautes-Alpes, Secrétariat du pôle Institution, 116 bd Pompidou, jusqu'au 5 juillet 2016.

Autorisation de publication : les parents, dès lors que leur enfant participe au concours, autorisent la publication de son dessin sur les supports de communication de l'UDAF des Hautes-Alpes sans contrepartie de quelque nature que ce soit.

Critères de sélection du jury :

Trois critères ont été retenus : - Esthétique - Originalité – Créativité

Le lauréat sera averti personnellement par courrier au plus tard le 30 juillet. Son dessin illustrera tous les supports de communication qui seront utilisés par l'UDAF pour informer sur la journée du 24 septembre 2016 au CMCL.

Le règlement complet peut être retiré ou adressé gratuitement à toute personne sur demande écrite ou par téléphone, avant la fin du concours, auprès du service Institution au siège de l'UDAF des Hautes-Alpes, Pôle Institution, 116 bd Pompidou, 05010 GAP CEDEX.

ALSH – Les Yétis du Dévoluy

Il reste des places à l'ALSH mais il y a déjà des stages complets pour cet été...

Pensez à vous inscrire !



Spectacle de fin d'année des écoles

Le spectacle de fin d'année des écoles, fruit du travail des enfants et d'une collaboration entre temps scolaire et périscolaire, aura lieu le **mardi 28 juin à 18h à la maison d'accueil de Superdévoluy.**

Venez nombreux !

Vie locale

Exposition à la bibliothèque du 15 juin au 30 août 2016

« Qui a refroidi Lemaure ? »

C'est une exposition interactive :
muni d'une tablette, le visiteur devient inspecteur.

C'est également téléchargeable sur téléphone de
manière à jouer à plusieurs.

Cette exposition a connu un succès phénoménal
à la médiathèque de Gap !



Projet de résidence Séniors

Un projet de résidence Séniors est à l'étude à Veynes, il s'agit de logements pour des personnes seules ou en couple à partir de 65 ans et 55 ans pour des personnes en situation de handicap.

Au sein de son logement, chacun pourrait, s'il le souhaite, bénéficier de services individuels (aide à domicile, portage de repas ...).

La résidence offrirait également un ensemble de services collectifs (animation, bienveillance ...).

Les tarifs seront encadrés et pourront ouvrir droit aux aides au logement.

Une enquête va être envoyée par le CCAS du Dévoluy aux personnes concernées afin de cerner au mieux les besoins de la population.

Avis de fin d'enquête publique pour la constitution de l'Association Communale de Chasse Agréée de la commune du Dévoluy



Par arrêté préfectoral n°2015-301-3 du 27 octobre 2015, l'enquête publique prévue par les articles L.422-8, R422-17 à R.422-32 du code de l'environnement a été ouverte dans la commune du DEVOLUY.

L'enquête publique est désormais clôturée et les pièces relatives à cette enquête sont consultables en Mairie. Le dossier mentionné à l'article R.422-28 comprenant en particulier les listes de terrains appelés à être inclus ou non dans le territoire de l'ACCA, à l'issue de la consultation des propriétaires, est déposé à la mairie du DEVOLUY depuis le 06 juin 2016 et jusqu'au 17 juin 2016.

Pendant ce délai de dix jours francs, les propriétaires et détenteurs de droits de chasse pourront formuler leurs réclamations et observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie du DEVOLUY.

Au terme de ce délai de 10 jours, le commissaire-enquêteur adressera au préfet le dossier complet de l'enquête avec son avis sur les observations présentées.

Organisation distribution du courrier – ouverture du bureau de poste de Saint-Etienne



LA POSTE

Le service du courrier de La Poste de Gap informe qu'à compter du 21 juin des modifications vont être apportées à l'organisation « courrier – Poste » du secteur du Dévoluy.

Le Bureau de Poste de Saint-Etienne sera ouvert de 9H à 11H30. Ce bureau sera ouvert par un facteur-guichetier qui assurera après la fermeture du bureau de poste une partie de la distribution du courrier.

Les tournées actuelles des facteurs seront également modifiées car ceux-ci prendront leur service à Saint-Etienne avec des répercussions sur les horaires auxquels sera distribué le courrier dans les villages (certains actuellement desservis le matin le seront en début d'après-midi et inversement).

Centre Sportif

La commune du Dévoluy réalise une enquête afin d'en savoir plus sur la pratique et les attentes en matière d'activités sportives des habitants du Dévoluy.

Le questionnaire est à destination des enfants comme des adultes.

Il est individuel, merci d'en remplir un par personne.

Pour les plus jeunes, l'aide d'un adulte est nécessaire.

Pour remplir le questionnaire en ligne cliquez [ICI](#).



Horaires du Centre Sportif cet été

Du 27 juin au 27 août, 7 jours sur 7 :
10h/12h et 14h/20h

Retrouvez le planning des cours collectifs
de cet été sur le site

www.centre-sportif-devoluy.com



Ouverture des bases de loisirs cet été

Superdevoluy

Du 29 juin au 27 août, 7 jours sur 7 :
10h/12h et 13h30/20h

La Jolie du Loup

Du 29 juin au 27 août, 7 jours sur 7 :
11h/19h

LOGEMENTS



A LOUER

Logement à l'année – non meublé : La Cure à Saint Disdier. T2 en rez-de-chaussée – 33 m² - 1 chambre - loyer 230,18€ hors charges – libre mi-août 2016.

Logements saisonniers – meublés : la mairie propose à la location des logements saisonniers issus du parc communal ou des particuliers gérés par le service logement. La liste des logements à louer pour la saison d'été est consultable en mairie ou sur le site internet www.mairiedevoluy.fr

→ Les dossiers de demande de logements (à l'année et saisonniers) sont à retirer à la mairie.

Contact : Cloé Marin au 04.92.58.89.38 ou logement@mairiedevoluy.fr

